

Regards Citoyens

Mise en lumière des données publiques discrètes



Tangui Morlier
EHESS - 28 mai 2019



Regards Citoyens ?





Regards Citoyens ?

Redonner du pouvoir aux
citoyens par l'information
publique



NosDéputés.fr : une intro au parlement

Une initiative de RegardsCitoyens.org

Identifiant: GO Inscription

NOS DÉPUTÉS.FR
OBSERVATOIRE CITOYEN DE L'ACTIVITÉ PARLEMENTAIRE

Les Députés Les Dossiers Les Citoyens FAQ

Rechercher un député, une ville, un mot, ...

Bienvenue sur NosDéputés.fr

NosDéputés.fr est un site qui cherche à mettre en valeur l'activité parlementaire des députés de l'Assemblée nationale Française. En synthétisant les différentes activités législatives et de contrôle du gouvernement des élus de la nation, ce site essaie de donner aux citoyens de nouveaux outils pour comprendre et analyser le travail de leurs représentants.

Conçu comme une plateforme de médiation entre citoyens et députés, le site propose à chacun de participer et de s'exprimer sur les débats parlementaires. Au travers de leurs commentaires, les utilisateurs sont invités à créer le débat en partageant leur expertise lorsque cela leur semble utile. Peut-être pourront-ils ainsi nourrir le travail de leurs élus ?

Vous pouvez consulter l'activité de leurs collègues du [Sénat](#) sur notre autre initiative [Nos Sénateurs](#).

Toute l'équipe du collectif [RegardsCitoyens.org](#).

Le député du jour


Alexis Corbière
Un autre député au hasard

Trouver son député



Pour retrouver votre député sur le site, vous pouvez saisir son nom.
Si vous ne le connaissez pas, indiquez votre code postal ou le nom de votre commune, et nous essaierons de le trouver pour vous :

Trouver mon député

Exemples : patrick, 77840, saint-herblain, trois rivières, ...

En ce moment à l'Assemblée nationale

AAI ANCT avancement CAP catégorie CDD CHSCT
CMA cohésion collège concours contractuel corse directeur
disponibilité déclaration déconnexion enseignant enstetn formation spécialisée
gouvernance HATVP haute haute autorité hospitalière
indicateur individuelle indépendante lignes lignes directrices logement

Activité parlementaire des 12 derniers mois

Députés Interventions Amendements Propositions Quest. Écrites

100 %
75 %

NOS DÉPUTÉS.FR
OBSERVATOIRE CITOYEN DE L'ACTIVITÉ PARLEMENTAIRE

Les Députés Les Dossiers Les Citoyens FAQ

Rechercher un député, une ville, un mot, ...

Tous les députés | Par circonscription | Par organisme | Par mots clés | Synthèse | Au hasard

Non, NosDéputés.fr ne ferme pas et ne provoque pas d'inflation législative : [Cliquez ici !](#)

Charles de Courson, député LT de la 5^{ème} circonscription de la Marne


Présences en commissions et participation en hémicycle au cours des 12 derniers mois

Présences détectées | Participations | Questions orales | Vacances parlementaires | Médiane des députés

Activité (12 derniers mois): 42, 125, 1026, 77, 695, 648, 1, 1, 1, 6, 9

Informations

Mandat en cours depuis le 21 juin 2017
Groupe politique: Libertés et Territoires (membre)
Parti politique (attachement français): Union des démocrates, radicaux et sociaux
Profession: Ancien magistrat à la Cour des comptes
Liens:
Fiche Assemblée nationale
Page Wikipedia
Compte Twitter: @C_deCourson

Contact

Par e-mail: charles.de-courson@wanadoo.fr
charles.decourson@assemblee-nationale.fr
Par courrier: 38 Rue de la Petite-Saïnte 53300 Vitry-le-François 03 36 73 29 70
Assemblée nationale, 126 Rue de l'Université, 75355 Paris 07 SP
Collaborateurs:
Mme Sabrina Aïz
M. Sébastien Bégin
Mme Maïté Krebs
Mme Fatma Goussama
Mme Catherine Marchand

Responsabilités

Commission permanente: Économie, entreprises, industrie et nouvelles technologies (autre, modérateur)

Suivre l'activité du député

par e-mail par RSS sur mon site

Champ lexical (sur 12 mois)

admission ADP aie amende annonce artisan assiette
assurance aéroport aéroportuaire bacarre banque
biocarburant biélio casse caisse des députés capital
carburant casino CCI orson chambre CF CJP commerce
commissaire communal concession constitution contribuable
cristallin CRISANCB don dossier dossier état assés
déficit ex exonération enseignement européen épargne
fiscal fiscalité fraude fraude fiscale gâcheries hals
immobilier imposition infrastructure innovation investissement SF pu
jeux judiciaire logement loge mûrène mondial oligarchie
autre-mer participation pép-pne PIB plafond plateforme PME
prime privatisation prélèvement prêt vacance recettes
indivision régime reprise retour retraite suite législation sondes

NOS DÉPUTÉS.FR
OBSERVATOIRE CITOYEN DE L'ACTIVITÉ PARLEMENTAIRE

Les Députés Les Dossiers Les Citoyens FAQ

Rechercher un député, une ville, un mot, ...

Tous les députés | Par circonscription | Par organisme | Par mots clés | Synthèse | Au hasard

Non, NosDéputés.fr ne ferme pas et ne provoque pas d'inflation législative : [Cliquez ici !](#)

Michèle Tabarot, députée LR de la 9^{ème} circonscription des Alpes-Maritimes


Présences en commissions et participation en hémicycle au cours des 12 derniers mois

Présences détectées | Participations | Questions orales | Vacances parlementaires | Médiane des députés

Activité (12 derniers mois): 25, 22, 0, 77, 5, 20, 1, 2, 1, 30, 43, 1

Informations

Mandat en cours depuis le 21 juin 2017
Groupe politique: Les Républicains (membre)
Parti politique (attachement français): Les Républicains
Profession: Chef d'entreprise
Liens:
Fiche Assemblée nationale
Page Wikipedia
Compte Twitter: @MTabarot
Site web: http://www.michelatabarot.fr

Contact

par e-mail par RSS sur mon site

Champ lexical (sur 12 mois)

Aucun mot-clé trouvé

Tous ses mots

Évolution législative



NosDéputés.fr : s'inspirer/être alerté

Une initiative de RegardsCitoyens.org

Identifiant: GO Inscription

 **NOS DÉPUTÉS.FR**
OBSERVATOIRE CITOYEN DE L'ACTIVITÉ PARLEMENTAIRE



Les Députés | Les Dossiers | Les Citoyens | FAQ

EHESS

Tous les députés | Par circonscription | Par organisme | Par mots clés | Synthèse | Au hasard

Non, NosDéputés.fr ne ferme pas et ne provoque pas d'inflation législative : [Cliquez ici !](#)

EHESS Rechercher

Résultats pour « EHESS »
Affiner par date : entre juin 2017 et mai 2019



Résultats 1 à 7 sur 7 triés par pertinence — trier par date

Amendement N° CL228 au texte N° 1802 - Après l'article 33 (Rejeté)

sociologique soit mieux représentée dans les recrutements effectués par ce biais. Quitte à prendre un des exemples les plus flagrants et caricaturaux, déjà évoqué par le sociologue Bourdieu dans Les Héritiers en 1964, selon le dernier rapport le plus complet - élaboré par un chercheur de **EHESS**, paru en 2015 pour les 70 ans de l'Ecole nationale d'administration (*1*) 72,2% des énarques avaient pour "origine sociale" d'être cadres. Pour illustrer ce manque de diversité sociologique et les discriminations s

Consulter

Amendement N° 738 au texte N° 1924 - Après l'article 33 (Sort indéfini)

sociologique soit mieux représentée dans les recrutements effectués par ce biais. Quitte à prendre un des exemples les plus flagrants et caricaturaux, déjà évoqué par le sociologue Bourdieu dans Les Héritiers en 1964, selon le dernier rapport le plus complet - élaboré par un chercheur de **EHESS**, paru en 2015 pour les 70 ans de l'Ecole nationale d'administration (*1*) 72,2% des énarques avaient pour « origine sociale » d'être cadres. Pour illustrer ce manque de diversité sociologique et les

Consulter

Question Écrite N° 7553 du 17/04/18 (Ministère de l'Europe et des affaires étrangères) (Réponse le 29/05/18)

 **Jacques Marilossian**

établissements français. Ils dispensent chaque année à près de 400 étudiants des enseignements en français dans cinq disciplines de sciences humaines et sociales (lettres, philosophie, histoire, droit et sociologie), assurés par des professeurs de Paris 1, Paris 2, Paris 4, Paris 5, Paris 7, Paris 8, Aix-Marseille, **EHESS**, TENS Ulm et TENS Saclay. Dans le contexte politique évoqué, le directeur du collège de Saint-Petersbourg a en effet fait partie des quatre Français expulsés de Russie.

Le ministère de l

Consulter

S'abonner aux résultats de cette recherche

par e-mail par RSS

Rechercher par législature

14^{ème} législature
15^{ème} législature

Affiner la recherche

Filter par type de résultat

- Amendements (3)
- Documents parlementaires (2)
- Interventions (1)
- Questions écrites (1)

Filter par député

- Caroline Fiat (3)
- Adrien Quatennens (2)
- Alexis Corbiere (2)
- Bastien Lachaud (2)
- Benedicte Taurine (2)
- Clementine Autain (2)
- Daniele Obono (2)
- Eric Coquerel (2)
- Francois Ruffin (2)
- Jean-Lucien Rolon (2)



Comprendre l'écriture de la loi



Projet de loi pour une école de la confiance

en cours

Dossier Sénat

Dossier Assemblée

Open Data

< Voir la chronologie du texte

Vue alignée ▾



Dépôt	1 ^{ère} Lecture (procédure accélérée)			
Gouvernement	Assemblée		Sénat	
Projet de Loi	Commission	Hémicycle	Commission	Hémicycle
Titre 1 Chapitre 1	Titre 1 Chapitre 1	Titre 1 Chapitre 1	Titre 1 Chapitre 1	Titre 1 Chapitre 1
Chapitre 2	Chapitre 2	Chapitre 2	Chapitre 2	Chapitre 2
Chapitre 3	Chapitre 3	Chapitre 3	Chapitre 3	Chapitre 3

Article 3

Titre 1 - Chapitre 2

1^{ère} Lecture - Assemblée - Hémicycle

Modifications : 43.54 %

Longueur du texte : 4291 caractères

Article 3

Titre 1 - Chapitre 2

1^{ère} Lecture - Sénat - Commission

Explorer les amendements

- I. - Le code de l'éducation est ainsi modifié :
- 1^{er} A Après le premier alinéa de l'article L. 111-2, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :
- "Tout enfant doit pouvoir être accueilli, dès l'âge de l'instruction obligatoire, dans une école ou un établissement d'enseignement secondaire le plus près possible de son domicile." ;
- 1^{er} Les deux premiers alinéas de l'article L. 113-1 sont supprimés ;
- 1^{er} bis Le même article L. 113-1 est complété par deux alinéas un alinéa ainsi rédigés :
- "Afin d'acquérir une expertise et une culture communes et dans le cadre de l'accomplissement de leurs fonctions, les professionnels intervenant auprès d'enfants de moins de six ans bénéficient de modules de formation continue communs dans les conditions définies aux articles L. 6111-1 et L. 6311-1 du code du travail. L'expérience acquise par les personnels non enseignants travaillant dans les écoles maternelles peut être validée dans les conditions définies aux articles L. 6411-1 et L. 6422-1 du même code, en vue de l'obtention d'un diplôme national ou d'un titre professionnel enregistré et classé au niveau III ou au niveau IV5 ou au niveau 4 du répertoire national des certifications professionnelles. Le contenu de ces



Regards Citoyens ?

Les données publiques
« discrètes »



« C'est parce que j'étais en commission »

11 avril 2019

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Texte 110 sur 152

Informations parlementaires

ASSEMBLÉE NATIONALE
Session ordinaire de 2018-2019

COMMISSIONS ET ORGANES DE CONTRÔLE

4. Membres présents ou excusés

Commission des affaires économiques :

Réunion du mercredi 10 avril 2019, à 14 h 45 :

Présents. – Mme Sophie Beaudouin-Hubiere, M. Grégory Besson-Moreau, M. Éric Bothorel, M. Sébastien Cazenove, Mme Christine Hennion, M. Benoit Potterie, M. Vincent Rolland.

Excusés. – Mme Véronique Hammerer, M. Richard Ramos, M. Jean-Charles Taugourdeau.

Commission des affaires étrangères :

Réunion du mercredi 10 avril 2019, à 9 h 40 :

Présents. – M. Pieyre-Alexandre Anglade, M. Frédéric Barbier, Mme Valérie Boyer, M. Pierre Cabaré, Mme Mireille Clapot, M. Jean-Michel Clément, M. Olivier Dassault, M. Alain David, M. Bernard Deflesselles, M. Frédéric Descrozaille, Mme Laurence Dumont, M. Pierre-Henri Dumont, M. Michel Fanget, Mme Anne Genetet, M. Éric Girardin, Mme Olga Givernet, M. Claude Goasguen, M. Philippe Gomès, M. Michel Herbillon, M. Christian Hutin, M. Bruno Joncour, Mme Sonia Krimi, M. Jean Lassalle, M. Pascal Lavergne, Mme Nicole Le Peih, Mme Marine Le Pen, M. Jean-Paul Lecoq, Mme Marion Lenne, Mme Monica Michel, M. Christophe Naegelen, Mme Delphine O, M. Jean-François Portarrieu, M. Didier Quentin, M. Jean-Luc Reitzer, Mme Laetitia Saint-Paul, Mme Marielle de Sarnaz, [Mme Michèle Tabarot](#), M. Buon Tan, Mme Liliana Tanguy, M. Guy Teissie.

Excusés. – M. Lénaïck Adam, Mme Ramlati Ali, Mme Clémentine Autain, M. Moetai Brotherson, Mme Valéria Faure-Muntian, M. Meyer Habib, M. Hubert Julien-Laferrrière, Mme Aina Kuric, Mme Amélia Lakrafi, M. Jérôme Lambert, M. Jean-Luc Mélenchon, M. Jacques maire, M. Frédéric Petit, Mme Isabelle Rauch, M. Hugues Renson, M. Bernard Reynès, Mme Sira Sylla, Mme Valérie Thomas, Mme Nicole Trisse, M. Sylvain Waserman.

Assistaient également à la réunion. – M. Belkhir Belhaddad, M. M'jid El Guerrab, M. Brahim Hammouche, M. Jean-Michel Jacques, Mme Fadila Khattabi, M. Philippe Michel-Kleisbauer.

Commission des affaires sociales :

Présents. – M. Damien Abad, M. Éric Alauzet, M. Julien Aubert, M. Jean-Noël Barrot, Mme Émilie Bonnard, M. Jean-Louis Bricout, M. Fabrice Brun, Mme Émilie Cariou, M. Gilles Carrez, M. Michel Castellani, M. Jean-René Cazenove, M. Philippe Chassaing, M. Francis Chouat, M. Éric Coquerel, M. François Cornut-Gentille, [M. Charles de Courson](#), M. Olivier Damaïsin, Mme Dominique David, M. Benjamin Dirx, M. Jean-Paul Dufrêne, Mme Stella Dupont, Mme Sarah El Haïry, Mme Sophie Errante, M. Olivier Gaillard, M. Joël Giraud, Mme Perrine Goulet, M. Romain Grau, M. Patrick Hetzel, M. Alexandre Holroyd, M. Christophe Jerretie, M. François Jolivet, M. Daniel Labaronne, M. Mohamed Laqhila, M. Michel Lauzzana, M. Marc Le Fur, M. Fabrice Le Vigoureux, M. Vincent Ledoux, Mme Patricia Lemoine, Mme Véronique Louwagie, Mme Marie-Ange Magne, Mme Lise Magnier, M. Jean-Paul Mattei, Mme Cendra Motin, Mme Catherine Osson, M. Xavier Paluszkiwicz, M. Jean-François Parigi, Mme Valérie Petit, Mme Bénédicte Peyrol, Mme Sylvia Pinel, Mme Christine Pires Beauce, M. François Pupponi, Mme Valérie Rabault, M. Xavier Roseren, Mme Sabine Rubin, M. Jacques Savatier, M. Olivier Serva, M. Philippe Vigier, M. Éric Woerth.

Excusés. – M. François André, M. Jean-Louis Bourlanges, Mme Marie-Christine Dalloz, M. M'jid El Guerrab,



Des données qui dérangent



Regards Citoyens

@RegardsCitoyens

Suivre

Quel avenir pour #NosDéputésFr ? Notre lettre aux Questeurs de l'@AssembléeNat suite à leur convocation de ce mardi: regardscitoyens.org/?p=6695



Regards Citoyens
Chez Julien Rabier - Bâtiment A2
17 rue Cornelle
31100 Toulouse
contact@regardscitoyens.org

Objet : Suite au rendez-vous avec le collège des Questeurs

Le 4 août 2017

Chère Madame la Questeur Ross, Chers Messieurs les Questeurs Bachelier et Sôlère,

Vous nous aviez proposé de nous rencontrer mardi soir dernier afin de discuter ensemble du site NosDéputés.fr. Nos premiers échanges téléphoniques avec vous et vos collaborateurs nous avaient laissé penser que l'objectif de cette réunion serait de recueillir vos suggestions d'améliorations de notre site, dans le respect de son objet : un observatoire impartial et indépendant de l'activité parlementaire. C'est en ce sens que nous avons préparé un ensemble de propositions précises et concrètes. Elles nous semblent à la fois simples à mettre en œuvre et à même de remplir ce que nous avions imaginé être votre préoccupation, éminemment légitime à nos yeux, de voir mieux valorisées certaines activités parlementaires aujourd'hui peu visibles.

À notre profond regret, l'échange a pris la forme d'un « procès » de notre association et de la plateforme développée qui, pour reprendre des formulations exprimées mardi, serait un « système pervers », qui porterait le ferment d'un « antiparlementarisme » et contribuerait à la « valorisation des trolls parlementaires ». Nous ne voulons pas y voir une volonté des questeurs de l'Assemblée nationale de casser l'un des seuls instruments permettant de prendre la température de l'activité parlementaire dans sa diversité. Si nous comprenons parfaitement combien notre action et notre outil peuvent parfois gêner, ils ne sont pas conçus pour plaire ni pour déplaire mais pour retracer des éléments objectifs.

06:48 - 4 août 2017

344 Retweets 201 J'aime



Regards Citoyens

@RegardsCitoyens

Suivre

nosdeputes.fr reflète mieux les travaux dans l'hémicycle grâce à la transparence des délégations de vote regardscitoyens.org/?p=6798 #transparence #OpenData

Emmanuelle Anthoine, députée LR de la 4^{ème} circonscription de la Drôme



Activité (12 derniers mois) : 37 | 72 | 43 | 77 | 78 | 171 | 0 | 0 | 138 | 19 | 3

Gilles Le Gendre, député LREM de la 2^{ème} circonscription de Paris



Activité (12 derniers mois) : 38 | 79 | 14 | 77 | 75 | 0 | 2 | 0 | 11 | 4 | 3

Sabine Rubin, députée LFI de la 9^{ème} circonscription de Seine-Saint-Denis



Activité (12 derniers mois) : 38 | 56 | 133 | 77 | 226 | 196 | 0 | 0 | 29 | 25 | 11

01:40 - 26 sept. 2018



Données publiques discrètes

Étude du lobbying



Lobbying, la transparence ?

— 91 —

LISTE DES PERSONNES AUDITIONNÉES

Commission nationale de l'informatique et des libertés

- M. **Alex TURK**, président ;
- M. **Yann PADOVA**, secrétaire général ;
- Mme **Sophie VUILLET-TAVERNIER**, directeur des affaires juridiques, internationales et de l'expertise.

Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales

- Direction générale de la police nationale

- M. **Frédéric PÉCHENARD**, directeur général ;
- M. **Jean MAFART**, chef du pôle juridique du cabinet du directeur général.

- Direction des libertés publiques et des affaires juridiques

— 59 —

PERSONNES ENTENDUES PAR LE RAPPORTEUR

- Mme **Carol BIZOUARN**, conseillère de la Défenseure des enfants sur les questions de justice, accompagnée de M. **Hugues FELTESSE**, délégué général
- M. **Jean-Marie HUET**, directeur des affaires criminelles et des grâces du ministère de la justice
- M. **Philippe LÉGER**, ancien avocat général auprès de la Cour de justice des Communautés européennes, président du Comité de réflexion sur la justice pénale
- M. **Henri-Claude LE GALL**, président de l'Association nationale des praticiens de la cour d'assises, accompagnée de M. **Jean-Pierre DESCHAMPS**, président de la cour d'assises des Bouches-du-Rhône
- Mme **Catherine SULTAN**, présidente de l'Association Française des Magistrats de la Jeunesse et de la Famille (AFMJF)
- Mme **Emmanuelle PERREUX**, présidente du Syndicat de la Magistrature, accompagnée de Mme **Natacha RATEAU**, vice-présidente



Les anonymes : nos meilleurs alliés



Numérisons les lobbyistes de l'Assemblée nationale
Parce que l'influence du lobbying au sein des parlements, peu connue, suscite beaucoup de fantasmes, [Transparence Internationale France](#) et [Regards Citoyens s'associent](#) pour mieux connaître les lobbyistes de l'Assemblée nationale. Depuis 2007, plus de 15 000 personnes ont été auditionnées dans le cadre de rapports parlementaires.
Pour mieux qualifier ces données, nous avons besoin de vous !
Pour nous aider à cartographier ces acteurs, il vous suffit de saisir, dans le formulaire ci-dessous, le nom de la personne, identifié dans un cadre rouge, son employeur ou l'organisme qu'elle représente, ainsi que sa fonction :

Statistiques **Etre averti** **Connexion**



Top Contributeurs
1. Nicoz (1601)
2. aline250 (1501)
3. versaillai... (1184)
4. moira (1048)
5. [Nanostelia](#) (839)
[voir le Top 50](#)

Extrait d'un **rapport parlementaire** :

- M. Fabien Schneegans, docteur vétérinaire
- M. Olivier Piton, chargé de mission
Ambassade de France à Washington
- M. François Rivasseau, Ministre Conseiller
[Airbus Industries](#)
- **Allan McArtor**, Président d'Airbus North America
EADS North America
- M. Pierre Cardin, General Counsel and corporate secretary

Sexe Homme Femme

Prénom et Nom
Merci de ne pas saisir le titre, le grade ou toute information qui ne soit pas le nom et le prénom.

Fonction
Si plusieurs fonctions, choisissez celle qui vous semble la plus importante.

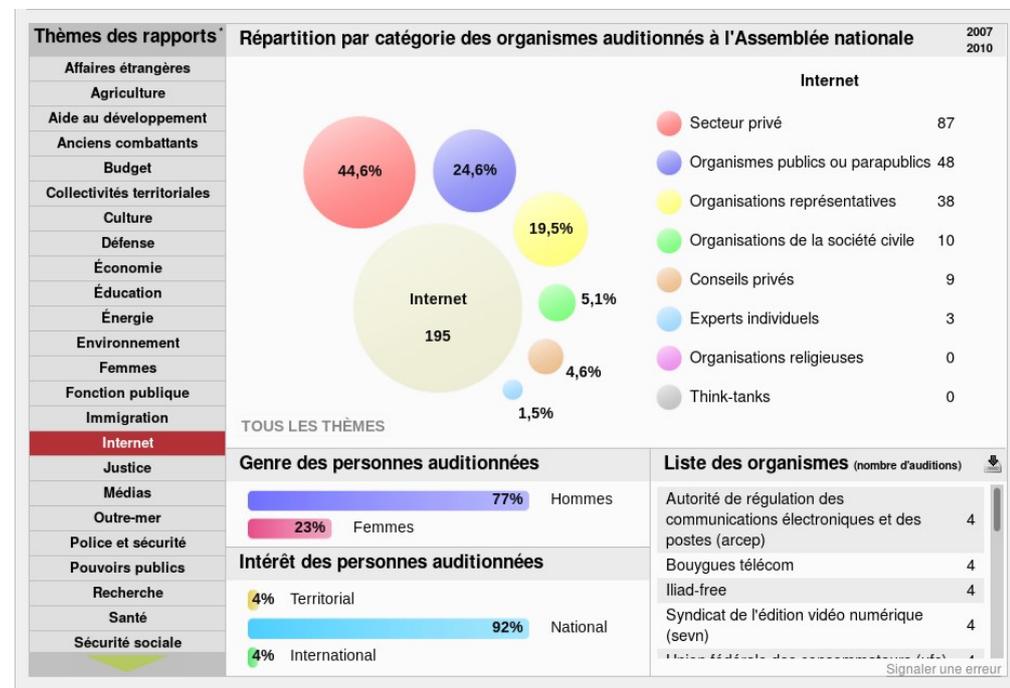
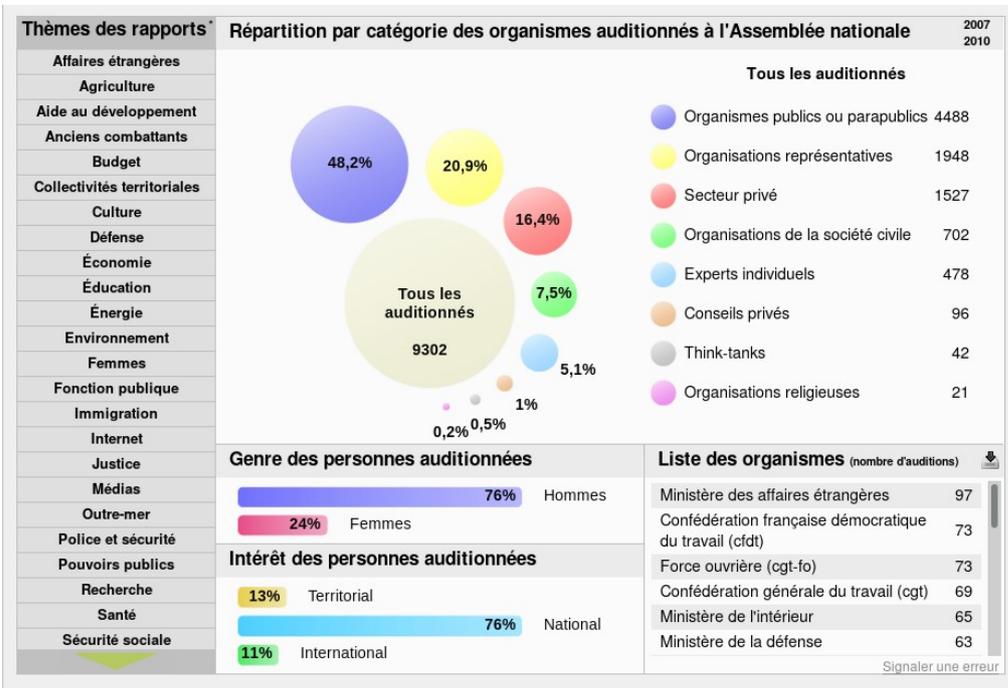
Organisation / employeur
Merci d'indiquer le nom complet et son éventuel acronyme.

 [Pas une personne / personne pas auditionnée - signaler une erreur](#)





Crowdsourcing : le rapport





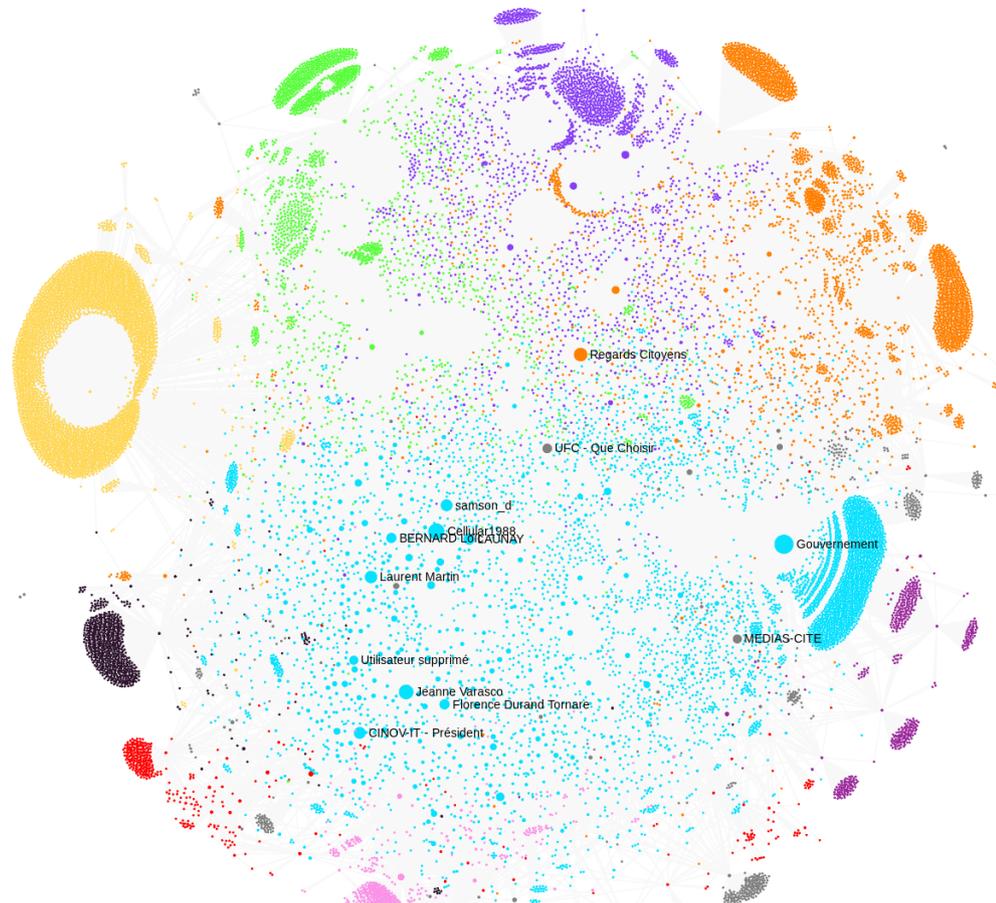
Consultation & lobbying

- La loi numérique :

La taille indique le nombre de contributions

Catégoriser les contributeurs par communauté (calculé)

- Citoyens & Gouvernement
- OpenData & OpenAccess
- Neutralité du Net
- Logiciels libres
- Accessibilité
- Jeux vidéos
- Propriété intellectuelle
- Dons SMS
- Electrosensibilité
- Divers



Ce graphe représente le réseau d'affinités entre les utilisateurs de la plateforme de consultation. Deux acteurs sont reliés dès lors que l'un d'entre eux a voté en faveur d'une proposition d'article ou d'amendement de l'autre. Les noms des citoyens ayant uniquement voté sans soumettre aucune contribution ont été anonymisés.

Une "grappe" autour d'un contributeur indique un ensemble d'acteurs ayant soutenu uniquement les propositions de ce contributeur, probablement à la suite d'appels à soutien au sein de ses réseaux. Survolez le graphe pour plus d'infos sur les contributeurs et cliquez sur un nœud pour mettre en lumière ses connexions avec les autres.



Impact du lobbying

- Emprunte normative de l'ANIA

est abordé dans les pays latins comme une limite au temps consacré aux autres activités tandis qu'aux européens du Nord et anglo saxons se nourrir est considéré comme un acte technique reposant sur une dimension fonctionnelle n'a pas cours

Le repas et la convivialité qui y est associée le modèle alimentaire français apparaîtrait dans cette même dimension de l'alimentation En France mais aussi dans d'autres pays d'Europe du sud l'idée que l'acte alimentaire n'est pas une dimension fonctionnelle n'a pas cours

Le repas et la convivialité qui y est associée le modèle alimentaire français apparaîtrait dans cette même dimension de l'alimentation En France mais aussi dans d'autres pays d'Europe du sud l'idée que l'acte alimentaire n'est pas une dimension fonctionnelle n'a pas cours

Leçon à recevoir des autres pays sur la prévention des mauvais comportements alimentaires: avec un taux de prévalence de l'OCDE de 11,2% en France contre 13,8% en Belgique 14,7% en Allemagne 16% en moyenne mondiale « OCDE » 20,2% en Finlande 23% au Royaume Unis 30% au Mexique ou encore 33,8% aux États Unis la stabilisation de sa prévalence il y a sans doute une explication positive à trouver dans notre approche de l'alimentation

Il est donc de valoriser cet apport essentiel en mentionnant ce rôle dans les objectifs du programme national de santé publique

AVANT ARTICLE 5

Le mode de la santé publique après le 3ème paragraphe insérer un paragraphe ainsi rédigé :

« Le directeur de l'agence régionale de santé propose au ministre chargé de la santé les mesures ayant contribué à l'amélioration de l'état de santé de la population ou à la réduction des inégalités de santé à être intégrés aux programmes nationaux de santé »

« la promotion du modèle alimentaire français »

Exposé sommaire :

L'amélioration de l'information de nos concitoyens sur la qualité nutritionnelle des produits qu'ils consomment est un enjeu de santé publique. Force est de reconnaître pour autant qu'il n'existe aucun dispositif idéal et que chaque pays a développé son propre modèle. Or le modèle français, qui est simplifié à l'extrême possède forcément des inconvénients.

Le modèle d'étiquetage que souhaite développer le Ministre est inspiré de modèles anglo saxons. Or la France a développé un modèle de repas structurés et à heures fixes qui ont les avantages de s'alimenter est bien spécifique.

Au moment d'aborder le débat sur les moyens d'améliorer l'information du consommateur et sur son rôle, il est important de rappeler l'importance du modèle alimentaire français et de ses forces.

Au delà de l'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco du repas gastronomique à la française des dernières années ont montré que le temps consacré à l'alimentation est abordé dans les pays latins comme une limite au temps consacré aux autres activités tandis qu'aux États Unis dans les pays européens du Nord et anglo saxons se nourrir est considéré comme un acte technique reposant sur une conception fonctionnelle de l'alimentation.

Derrière cette structure du repas et la convivialité qui y est associée une étude du CREDOC a montré que le modèle français est un équilibre qui préserverait de l'obésité notamment parce qu'il favorise une diversité de comportements alimentaires et donc des mauvaises habitudes alimentaires.

La France a d'ailleurs le taux d'obésité parmi les plus faibles de l'OCDE prévalence de 11,2% en France contre 13,8% en Belgique 14,7% en Allemagne 16% en moyenne mondiale « OCDE » 20,2% en Finlande 23% au Royaume Unis ou encore 33,8% aux États Unis sans doute une explication positive à trouver dans notre approche de l'alimentation.

CASH INVESTIGATION



Données publiques discrètes

Liens d'intérêts entre
praticiens de santé et
laboratoires pharmaceutiques



Médiateur : vite une loi !!

PJL Médicament

Dossier Sénat | Loi sur Légifrance
Dossier Assemblée | Open Data

< Voir la chronologie du texte | Vue alignée

Dépôt	1 ^{ère} Lect.				CMP	Nouv. Lect.				Lect. Déf.
Gouv.	AN		Sénat		CMP	AN		Sénat		AN
PJL	Com.	Hém.	Com.	Hém.	Com.	Com.	Hém.	Com.	Hém.	Hém.

Article 2
Titre 1 - Chapitre 2
Nouvelle Lecture - Assemblée - Hémicycle
Modifications : 21.04 %
Longueur du texte : 4088 caractères

- "8° Les éditeurs de logiciels d'aide à la prescription et à la délivrance ;
- "9° Les personnes morales assurant la formation initiale des professionnels de santé mentionnés au 1° ou participant à cette formation.
- "II. - La même obligation s'applique, au-delà d'un seuil fixé par décret, à tous les avantages en nature ou en espèces que les mêmes entreprises procurent, directement ou indirectement, aux personnes, associations, établissements, fondations, sociétés, organismes et organes mentionnés au I.
- "III. - Un décret en Conseil d'État fixe les conditions d'application du présent article, la nature des informations qui doivent être rendues publiques, notamment l'objet et la date des conventions mentionnées au I, ainsi que les délais et modalités de publication et d'actualisation de ces informations. Il précise également les modalités suivant lesquelles les ordres des professions de santé sont associés à cette publication.
- II. - L'article L. 4113-6 du même code est ainsi modifié :
 - 1° À la première phrase du premier alinéa, après les mots : "le fait", sont insérés les mots : "pour les étudiants se destinant aux professions relevant de la quatrième partie du présent code et" ;
 - 1° bis À la même première phrase, après le mot : "livre", sont insérés les mots : ", ainsi que les associations les représentant," ;
 - 2° Le deuxième alinéa est complété par une phrase ainsi rédigée :
- "Il ne s'applique pas également aux avantages prévus par



La transparence façon puzzle



ORDRE NATIONAL
DES CHIRURGIENS-DENTISTES

L'ORDRE DEVENIR CHIRURGIEN-DENTISTE CODE DE DÉONTOLOGIE



RECHERCHER

- CHIRURGIENS-DENTISTES
- RENSEIGNEZ VOS PATIENTS
- ACCÉDEZ AUX ANNONCES
- SÉLECTIONNEZ VOTRE CONTRAT
- SÉCURISEZ VOTRE EXERCICE
- EXERCICE DE L'ART DENTAIRE
- DÉTECTION PRÉCOCE DES CANCERS DE LA CAVITÉ BUCCALE
- LIENS ENTREPRISES/CHIRURGIENS-DENTISTES
- VEILLE JURIDIQUE
- FORMATION CONTINUE
- EUROPE

Accueil > Chirurgiens-dentistes > Renseignez vos patients

Renseignez vos patients

Mieux informer vos patients

Horaires, accès au cabinet, photo : vous avez la possibilité d'accéder sur le site de l'Ordre. Pour accéder à l'espace vos informations suivantes :

Date de naissance

Numéro ordinal

Actualités | Liens utiles | Nous contacter | Informations légales | Dernière modification du site : 15/05/2019



ORDRE NATIONAL DES MEDECINS «Au service des médecins dans l'intérêt des patients»

Documents bruts adressés par les entreprises pour les données reçues dans un format incompatible avec un traitement automatisé

Accueil

Nom entreprise	Les déclarations
ABBVIE	Consultez
ABBVIE FRANCE	Consultez
ACTAVIS FRANCE	Consultez
ADDMEDICA SAS	Consultez
ADEP ASSISTANCE	Consultez
Adler ortho srl a socio unico	Consultez
AEPODIA SA	Consultez
AGENCE PHILIPPE RENOU	Consultez
AGIR A DOM	Consultez
AIR DOMICILE SANTE ALPES	Consultez
AIR DOMICILE SANTE VALLEE DU RHONE	Consultez
AIR LIQUIDE MEDICAL SYSTEMS	Consultez
AIR LIQUIDE SANTE France	Consultez
ALES GROUPE	Consultez
ALEXION PHARMA FRANCE	Consultez
ALISEO	Consultez
ALLERGAN FRANCE SAS	Consultez
ALPINE SCIENTIFIC SARL	Consultez
AMERICAN MEDICAL SYSTEMS France	Consultez
Amgen Research GMBH	Consultez

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 ... [suivant](#) [dernier](#)



La transparence façon maton



MINISTÈRE
DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Base Transparence Santé

[Accueil](#) • [Recherche par bénéficiaire](#)

Recherche par bénéficiaire

Pour afficher les résultats, veuillez saisir le texte affiché ci-dessous



[Rafraîchir](#)   **A**

 Cette étape permet de vérifier que vous êtes un utilisateur humain et non pas un robot.

[Annuler](#) [Valider](#)



Lobbying pour l'opacité : la force du réglementaire

CNIL

Délibération n° 2012-125 du 2 mai 2012 portant avis sur un projet de décret en Conseil d'Etat relatif aux règles déontologiques et à la déclaration publique d'intérêts

(Demande/avis n°12011226)

La Commission nationale de l'informatique et des libertés,

Saisie pour avis par le ministère du travail, de l'emploi et de la santé le 3 avril 2012 d'un projet de décret en Conseil d'Etat relatif aux règles déontologiques et à la déclaration publique d'intérêts ;

Vu la Convention n° 108 du Conseil de l'Europe pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel ;

Vu la directive 95/46/CE du Parlement européen et du Conseil du 24 octobre 1995 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement de données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données ;

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1451-1 à L. 1451-3 et L. 1452-3 ;

Vu le code de la sécurité sociale, notamment ses articles R. 161-84, R. 161-85 et R. 186-22 ;

FACTCHECKING

VRAI
FAUX

Le fil santé VRAI / FAUX Les idées reçues Qui sommes-nous ?

Publié dans Le Canard Enchaîné, le 18 mars 2015

Le Canard enchaîné

245 millions d'euros ! Les labos couvrent les toubibs de bienfaits

« Les toubibs (...) gardent religieusement le secret médical sur les petites gâteries que leur distribuent les laboratoires pharmaceutiques. Les chiffres sont pourtant vertigineux... »

FAUX

La [transparence des liens financiers entre les industriels et les professionnels de santé est totale.](#)

Mise en place par les pouvoirs publics, la base de données [Transparence - Santé](#) <https://www.transparence.sante.gouv.fr> rend accessible l'ensemble des informations déclarées par les entreprises sur les liens d'intérêts qu'elles entretiennent avec les acteurs du secteur de la santé.



Hacker : un outil de lutte pour la transparence



Sunshine Les cadeaux & contrats Les laboratoires Les praticiens Contexte & méthodologie Open Data

Lumière sur Sunshine Ce que les labos donnent à nos médecins

Open Data sur les cadeaux et contrats versés par les laboratoires pharmaceutiques aux praticiens de santé entre janvier 2012 et juin 2014

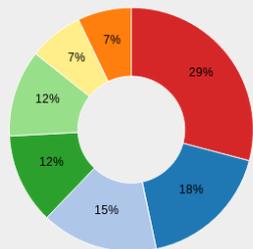


2 527 854 cadeaux
soit 244 572 645 €
entre janvier 2012 et juin 2014

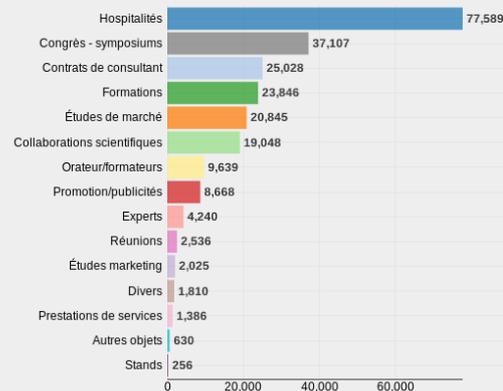


235 455 contrats
soit XXX XXX XXX €
entre janvier 2012 et juin 2014

- Repas
- Hébergements
- Autres types de cadeaux
- Hospitalités
- Congrès
- Transports
- Dons



Répartition de la nature des cadeaux



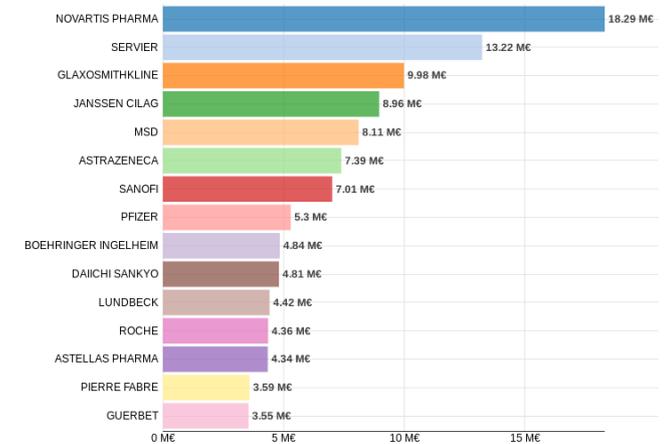
Répartition des types de contrats



Sunshine Les cadeaux & contrats Les laboratoires Les praticiens Contexte & méthodologie Open Data

Les laboratoires qui dépensent le plus

Les 15 labos les plus généreux



Tous les laboratoires

Rechercher

Labo	Montant des cadeaux	Nombre de contrats
NOVARTIS PHARMA	18,291,626 €	10,486
SERVIER	13,216,239 €	6,044
GLAXOSMITHKLINE	9,978,716 €	7,285
JANSSEN CILAG	8,958,120 €	5,08



Données publiques discrètes

Transparence des déclarations d'intérêts des parlementaires



Lobbying : transparence, moralisation, ...

Projets de lois relatifs à la transparence de la vie publique

Propositions d'améliorations des projets de loi n°1004 et 1005

Regards Citoyens - mai 2013



RegardsCitoyens.org

Projet de loi ordinaire n° 1109 relatif à la transparence de la vie publique

Article 4

À l'alinéa 2, terminer l'alinéa par une phrase ainsi rédigée : « Toutes les informations contenues dans les déclarations et les appréciations rendues publiques par la Haute Autorité sont réutilisables au sens de l'article 10 de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978. ».

Exposé

La loi CADA prévoit que lorsqu'une information publique est liée à une personne physique, une disposition législative peut être prévue pour assurer que ces informations soient réutilisables. L'intérêt que revêt la publication des déclarations d'intérêts est que les informations qu'elle contiennent soient portées à l'attention du public et qu'elles puissent être analysées et étudiées. Il convient donc d'autoriser la réutilisation de ces informations afin d'éviter de faire porter un risque juridique aux citoyens, journalistes ou chercheurs qui souhaiteraient se lancer dans l'analyse de ces déclarations.



Les intérêts des élus

Numérisons les déclarations d'intérêts Participer Les contributeurs

La numérisation est terminée : les 11 095 extraits de déclarations

Déclaration de Serge Janquin

Partie 11 / 12

Activités conservées

10° Les activités professionnelles ou d'intérêt général, même non rémunérées, que le membre du Parlement envisage de conserver :

Identification de l'employeur ou de la structure sociale d'emploi	Description et modalités d'exercice de l'activité professionnelle	Rémunérations, indemnités ou gratifications perçues
Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas de Calais	Gestion de la carrière des agents territoriaux des Communes adhérentes du Pas de Calais	1980 € / mois
Je s'occupe, à 70 ans, probaires élections communales associée	à sa présence aux municipales comme maire de la commune de Laboussière.	Ø

[Lien permanent vers cet extrait de déclaration](#)

Saisir les Informations

Merci de saisir ci-dessous une ligne par activité conservée déclarée par le parlementaire.

Pour supprimer une ligne, cliquez sur le bouton « X » de la ligne correspondante.
Si le parlementaire n'a rien saisi ou a indiqué « Néant », cliquez sur le bouton « Valider le formulaire vide ».

Identification de l'employeur ou de la structure sociale d'emploi	Description et modalités d'exercice de l'activité professionnelle	Rémunérations, indemnités ou gratifications perçues
Employeur n°1	Description n°1	Rémunération n°1
Employeur n°2	Description n°2	Rémunération n°2

[Signaler un problème](#) [Valider le formulaire vide](#) [Changer de déclaration](#)

Si vous avez le sentiment que nous avons mal détecté cette partie ou qu'il manque des informations, merci de nous l'indiquer en cliquant sur « Signaler un problème », nous vous proposerons un autre extrait de déclaration à saisir.

Un doute ou une question ? Cliquez ici pour lire les Questions Fréquentes.

TRANSPARENCY INTERNATIONAL FRANCE | INTEGRITY WATCH FRANCE

Parlementaires en France | Lobbyistes en France | Integrity Watch Europe

A propos | Suivez-nous | Faites un don

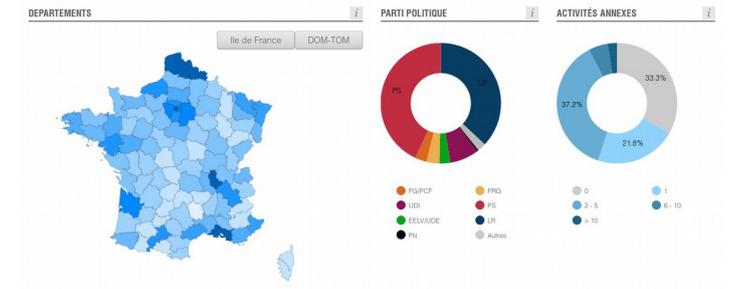
Integrity Watch France est une base de données interactive qui offre un aperçu unique des intérêts et activités déclarés par les parlementaires. Cet outil doit permettre de mieux identifier les activités susceptibles de générer des conflits d'intérêts.

Seules les activités exercées en parallèle du mandat de député ou de sénateur ont été prises en compte (mandats électifs, activités conservées, fonctions bénévoles).

Simple d'utilisation, il suffit de cliquer sur les éléments des infographies pour filtrer, trier et classer les informations. Veillez à bien enlever les filtres en cas de recherches successives.

Voir le portrait-robot du parlementaire français

[En savoir plus](#)



LES DÉCODEURS

VENONS-EN AUX FAITS

LES DÉCODEURS | Datavisualisation | Vérification | Nanographix | Contexte | Evasion fiscale | Le blog du Décodeur

Explorez les déclarations d'intérêts des parlementaires

Le Monde.fr | 01.08.2014 à 15h33 • Mis à jour le 17.03.2015 à 12h29 | Par Jérémie Baruch

Abonnez vous à partir de 1 € | Réagir | Ajouter

Recherchez :

Nom	Prénom	Fonction	Parti	Dept
Abad	Damien	Député	UMP	01
Abelle	Laurence	Député	ECOLO	94
Aboubacar	Ibrahim	Député	SRC	976
About	Élie	Député	UMP	34
Accoyer	Bernard	Député	UMP	74
Adam	Patricia	Député	SRC	29
Adnot	Philippe	Sénateur	NI	10
Alaux	Sylviane	Député	SRC	64
Alauzet	Éric	Député	ECOLO	25

Il aura fallu du temps, et le résultat est largement perfectible, mais les électeurs peuvent désormais consulter les déclarations d'intérêt des parlementaires français.

Suite à l'affaire Cahuzac, le gouvernement a instauré une **Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP)**, qui demande aux députés comme aux sénateurs de remplir une fiche dans laquelle ils précisent leur profession, leurs activités annexes, les collaborateurs qu'ils emploient et d'autres informations. L'objectif est de lutter contre les éventuels conflits d'intérêt qui pourraient nuire à leur indépendance.

Pour cette première édition, on ne peut pas dire que les parlementaires y aient toujours mis du leur. Les fiches, fournies en version manuscrite, ont été remplies sans grande méthodologie, qui indiquant par exemple un salaire annuel brut quand un autre mentionnait un revenu d'activité mensuel net...



Données publiques discrètes

Hacker par le droit



Mobiliser par des actions simples

Transparence des Frais de Mandat

Aidez-nous à obtenir la transparence sur l'Indemnité Représentative de Frais de Mandat de la précédente législature !

Accueil Qu'est-ce que l'IRFM ? Les dérivés de l'IRFM FAQ Liste des parlementaires Patrick Balkany

1 sur 1 demande-irfm-patrick-balkany.pdf 79,9%

Patrick Balkany
Député entre 2012 et 2017

Hauts-de-Seine – Circonscription n°5

Attente CE

Alertes
Vous pouvez recevoir une alerte par e-mail lorsque la situation change pour ce parlementaire ou pour tout parlementaire de ce département.

Adresse e-mail

Concernant

Patrick Balkany

Hauts-de-Seine

M'abonner

Avancement

Action	Utilisateur	Date
E-mail envoyé		mar. 16 mai 2017 23:30:00
Pris en charge	sbelazouz	mar. 23 mai 2017 11:49:13
Envoyé	sbelazouz	mar. 23 mai 2017 14:34:30
Demande CADA		jeu. 20 juil. 2017
Incompétence CADA		ven. 24 nov. 2017 12:32:41
Requête TA		mar. 15 mai 2017 22:57:29
Attente CE		mer. 06 févr. 2017 00:00:00

Que faire ensuite ?

Interpeler Interpeler le parlementaire
Vous pouvez contacter directement

Si vous obtenez une réponse, po

Regards Citoyens
Chez Julien Rabier – Bâtiment
17 rue Corneille
31100 Toulouse
contact@regardscitoyens.fr

Lettre recommandée
Objet : Demande

Monsieur le Député,

Afin de faire face aux dépenses légitimes incombant à votre mandat d'une indemnité représentative de frais de mandat réglementé, notamment par l'article 32 bis de l'Instruction générale, un montant a été versé forfaitairement sur un compte bancaire dédié.





Apprendre collectivement à faire du droit

https://pad.regardscitoyens.org/p/transparence-IRFM

C- L'exception des assemblées parlementaires est inapplicable en l'espèce

En ne répondant pas positivement à la demande de l'association demanderesse, {{ depute }} a **mésinterprété** l'exception propre aux assemblées parlementaires prévue par l'alinéa 2 de l'article L\ 300-2 du code des relations entre le public et l'administration, **et ce** à plusieurs titres.

Tout d'abord, en interprétant largement le champ d'application de cette exception, {{ depute }} a notamment porté atteinte au droit fondamental à l'information de l'association requérante. Ainsi, pour déterminer si cette exception est applicable, une analyse matérielle des actes accomplis et documents concernés doit être retenue. De par la diversité de leurs missions et fonctions, les membres du Parlement sont par ailleurs soumis à une pluralité de régimes juridiques. Le Conseil d'État a ainsi consacré dans sa [décision n° 163328 du Conseil d'État du 5 mars 1999](https://juricaf.org/arret/FRANCE-CONSEILDETAT-19990305-163328?), qu'un acte d'une autorité parlementaire est susceptible d'être qualifié d'administratif au regard de son objet. En outre, l'exception s'applique uniquement aux documents « produits ou reçus par les assemblées parlementaires », or en l'espèce, les relevés bancaires sont établis par les établissements bancaires à titre individuel aux députés et n'ont donc été ni reçus, ni produits, par une assemblée parlementaire.

1) Le refus d'accès aux documents administratifs : violation d'une liberté fondamentale

Le refus de {{ depute }} de communiquer à l'association requérante les documents liés aux frais de mandat porte atteinte à son droit à l'information constitutionnellement garanti.

En effet, si l'alinéa 2 de l'article L\ 300-2 du code des relations entre le public et l'administration(https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000033218936&cidTexte=LEGITEXT000031366350&dateTexte=20170506&) prévoit que les « actes et documents produits ou reçus par les assemblées parlementaires sont régis par l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires », cette exception doit être interprétée strictement puisqu'aucun article de cette ordonnance n'organise le droit d'accès aux documents de ces assemblées parlementaires. La doctrine souligne d'ailleurs régulièrement le déni de justice qu'est susceptible de constituer l'immunité juridictionnelle des assemblées parlementaires (v. notamment note Morange, sur Vouters et Vuilleme, Penant 1952, p. 62 ; Quermonne, D. 1952, p. 217 ; A. de Laubadère, suppl. à la 2e édition du Traité de droit administratif, 1960, n° 15 ; L. Favoreu, Du déni de justice en droit public français, LGDJ, 1965, p. 98 et ss.).

Un tel refus de communiquer des documents administratifs porte atteinte aux droits garantis par l'article 15 de la [déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789](https://www.legifrance.gouv.fr/Droit-francais/Constitution/Declaration-des-Droits-de-l-Homme-et-du-Citoyen-de-1789?) qui prévoit que : « La société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration ». Ce principe de libre accès à l'information a été consolidé par le Conseil constitutionnel. Ainsi, ce dernier a affirmé dans la [récente décision du 2 décembre 2016 n° 2016-599 QPC](http://www.conseil-constitutionnel.fr/conseil-constitutionnel/francais/les-decisions/acces-par-date/decisions-depuis-1959/2016/2016-599-qpc/decision-n-2016-599-qpc-du-2-decembre-2016.148284.html?) que ce principe de redevabilité appartient à la catégorie des droits et libertés que la Constitution garantit et qu'il est donc invocable devant lui. Saisi sur la question de son champ d'application, le Conseil constitutionnel a entendu donner à ce droit une portée large puisqu'il a considéré dans sa [décision du 15 septembre 2017 n° 2017-655 QPC](http://www.conseil-constitutionnel.fr/conseil-constitutionnel/francais/les-decisions/acces-par-date/decisions-depuis-1959/2017/2017-655-qpc/decision-n-2017-655-qpc-du-15-septembre-2017.149745.html?) que cet article garantit également le droit d'accès aux documents d'archives publiques.

Le Conseil constitutionnel n'a pas manqué de rappeler dans une [décision du 28 décembre 2006 n° 2006-545 DC](http://www.conseil-constitutionnel.fr/conseil-constitutionnel/francais/les-decisions/acces-par-date/decisions-depuis-1959/2006/2006-545-dc-du-28-decembre-2006.1017.html?) que ce principe de redevabilité doit être articulé avec la recherche du bon emploi des deniers publics. Le refus de communication de ces documents porte en l'espèce atteinte à ces deux droits garantis. C'est par ailleurs ce même raisonnement qu'a suivi le Conseil constitutionnel dans sa [décision du 9 octobre 2013 n° 2013-676 DC](http://www.conseil-constitutionnel.fr/conseil-constitutionnel/francais/les-decisions/acces-par-date/decisions-depuis-1959/2013/2013-676-dc/decision-n-2013-676-dc-du-9-octobre-2013.138228.html?), en considérant que permettre « à chaque citoyen de s'assurer par lui-même de la mise en œuvre des garanties de probité et d'intégrité [...], de prévention des conflits d'intérêts et de lutte contre ceux-ci » caractérise un motif d'intérêt général.

En refusant de donner accès à des documents administratifs, sans aucune justification juridique et à défaut de fondement régissant les documents supposément visés par l'exception, {{ depute }} a porté atteinte au droit à l'information constitutionnellement garanti de l'association requérante.

2) Moyens des députés : une pluralité de régimes juridiques

Comme cela a déjà été démontré, il ne fait aucun doute que le membre du Parlement est chargé d'une mission de service public, mission pour laquelle le constituant et le Parlement lui ont attribué différents types de moyens : les moyens assurés directement par le Parlement (organisation des commissions et de la séance publique, locaux à l'Assemblée nationale...), les moyens pour lesquels le Parlement agit sur demande de l'élu (achats informatiques, gestion des cotisations sociales des collaborateurs parlementaires...), ou encore les moyens pour lesquels le parlementaire est autonome (embauche de ses collaborateurs parlementaires, emploi de ses frais de mandat...). Face à la diversité de ces actions et activités, plusieurs types de régimes juridiques s'appliquent.

Ce raisonnement a été consacré par le Conseil d'État dans sa [décision n° 163328 du 5 mars 1999](https://juricaf.org/arret/FRANCE-CONSEILDETAT-19990305-163328?). Dans cette décision portant sur le droit à l'information, le juge administratif s'est estimé compétent en matière de demande d'accès à des documents administratifs liés au Parlement sans que cela ne porte atteinte à la séparation des pouvoirs.

Dans un autre domaine, en ce qui concerne les embauches de collaborateurs, c'est le député et non l'assemblée parlementaire qui est attrait devant le juge en cas de conflit : le député est alors assigné devant le conseil des

[object Object]

Clavardage

de communication ;p

Alexis: pourquoi 20:38
plutôt de défendre que de
n'est pas pour exercer un
contrôle démocratique ? ;)

Massiliane: Parce que 20:38
on veut de l'accès

Alexis: ligne 54 on parle 20:38
plutôt de défendre que de
défenseur

Massiliane: La finalité de 20:39
la réutilisation n'a aucun impact
sur le champ du droit d'accès

Alexis: Certes 20:39

Alexis: on est bien 20:39
d'accord là-dessus

Alexis: mais ce que RC 20:39
fait ça reste du contrôle
démocratique/citoyen

Alexis: et c'est très bien 20:39
comme ça

Massiliane: Bah non 20:39

Massiliane: On a juste 20:39
publié les relevés

Massiliane: Des 9 qui 20:39
nous les ont transmis

Alexis: oui 20:40

Alexis: et RC contrôle 20:40
l'activité des députés ;)

Alexis: bref, ce débat est 20:40
inutile ;)

Alexis: je faisais juste 20:41
une suggestion par rapport à
ma vision de RC

psbolver: <unreadable 21:35
msg>



La réaction du parlement ?



Regards Citoyens

@RegardsCitoyens

Suivre

D'après le [@CanardEnchaine](#), les questeurs de l'[@AssembléeNat](#) veulent faire « rendre gorge » à [@RegardsCitoyens](#) suite à notre demande de [#transparence](#) des frais de mandats. Cette réaction est particulièrement choquante : quelle curieuse conception de l'exercice du pouvoir !

Les députés n'aiment pas ouvrir leurs livres

L'AFFAIRE ne fait pas rire la questure de l'Assemblée nationale. Le 28 juin, c'était branle-bas de combat : une association avait mis ces honorables parlementaires hors d'eux. Résumé des débats ? « Pas question de se laisser faire, nous prendrons un avocat, et on leur fera rendre gorge. De quoi se mêlent ces justiciers ? » L'histoire remonte à mai 2017. L'association Regards citoyens demande aux députés sortants les relevés bancaires de leurs comptes IRFM (indemnité représentative de frais de mandat). Cette enveloppe, aujourd'hui contrôlée, servait, en général, à louer une permanence, à acheter du matériel informatique ou des costumes ; mais elle n'était pas toujours utilisée aussi sagement. Certains députés s'en étaient servis pour acheter, par exemple, leur permanence parlementaire – ou carrément une maison.

Seuls huit députés répondent positivement. Regards citoyens saisit alors la Cada (Commission d'accès aux documents administratifs) et réclame les fameux documents ; la Commission se déclare incompétente. Entêtée, l'association décide, en mai dernier, de saisir le tribunal administratif.

La questure réconforte les députés et ex-députés concernés : l'Assemblée assurera leur défense et paiera leurs frais d'avocat. Elle appelle ça la « protection fonctionnelle ». Chez François de Rugy et à la questure, on se dit

confiants. Selon le principe de la séparation des pouvoirs, le juge ne doit pas marcher sur les pieds du législateur.

Mais les juristes de Regards citoyens rétorquent que la justice, à plusieurs reprises, s'est mêlée des oignons des députés. Lors de l'affaire Fillon, elle a demandé des précisions sur les activités d'une collaboratrice prénommée Penelope...

Juges fureteurs

A l'occasion aussi de l'affaire dite « des enveloppes » – ces « compléments de revenus » versés entre 2009 et 2014 à des sénateurs de l'ex-groupe UMP en détournant des sommes destinées à des collaborateurs –, elle a aussi épluché les finances des groupes parlementaires au Sénat.

Enfin, Regards citoyens exhibe la récente jurisprudence de la Cour de cassation, qui, le 27 juin, a jugé que les parlementaires étaient chargés d'une mission de service public. Or, lorsque la Cada s'était déclarée incompétente pour répondre aux demandes de l'association, c'était précisément en contestant cette mission de service public...

Avec ces grands serveurs de l'Etat, c'est drôle comme le noir d'un jour peut virer blanc le lendemain.

J. C.

03:17 - 30 juil. 2018

713 Retweets 484 J'aime





Regards Citoyens ?

Transparence, ouverture et
gouvernance démocratique :
des outils de protection !



Gouvernance ouverte / gestion des intérêts

Statuts de « Regards Citoyens »

Version 2.0 – 15 juillet 2013



RegardsCitoyens.org

Article 5 - Membres

L'association est constituée de deux types de membres :

- les membres participants qui prennent part régulièrement aux activités et contribuent à la réalisation des objectifs ;

La qualité de membre se perd par décès, démission ou radiation par le conseil d'administration pour non-participation à la vie de l'association au cours des 12 derniers mois ou pour motif grave.

Article 6 - Assemblée permanente

Partout où les administrateurs de l'association délibèrent publiquement avec des membres participants, là est l'assemblée permanente.

Les décisions de l'assemblée sont prises collégalement, par consensus. Pour délibérer valablement, l'assemblée permanente doit être composée d'au moins 3 administrateurs qui s'assurent du respect de la pluralité des opinions des membres participants sur les sujets traités.

Article 9 - Gestion des conflits d'intérêts

Un membre ne peut prendre part à une délibération ou un vote lorsque ceux-ci portent sur une décision relative à une autre structure dont il est membre, salarié ou avec laquelle il entretient des liens d'intérêts.

Les administrateurs déclarent publiquement leurs intérêts actuels et des 5 dernières années. Le modèle et le mode de déclaration des intérêts est défini par le règlement intérieur.



Déclaration d'intérêts



RegardsCitoyens.org

Diffusion et Partage de l'Information Politique



[Qui sommes nous ?](#) | [Notre actualité](#) | [Événements](#) | [Revue de presse](#) | [Nous aider](#) | [Nous contacter](#)

Nos déclarations d'intérêts

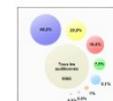
Ayant pour règle d'appliquer à notre association les plaidoyers que nous-mêmes soutenons, nous publions ici les déclarations d'intérêts de chaque administrateur de Regards Citoyens :

- [David Gayou](#)
- [Nicolas Joyard](#)
- [Tangui Morlier](#)
- [Benjamin Ooghe-Tabanou](#)
- [Suzanne Vergnolle](#)

Tangui Morlier ↑

- Activités non rémunérées :
 - Membre du CA (Collège solidaire) de Regards Citoyens (2009 – ...)
 - Participation ponctuelle et soutien financier aux activités de La Quadrature du Net
 - Membre de l'April (2006 – ...)
 - Membre de Wikimedia (2016 – ...)
 - Soutien financier à Framasoft
 - Coopérateur à La Louve
- Activités non rémunérées passées (< 5 ans) :
 - Président (2008 – 2012) et administrateur de l'April (2007 – 2013)
 - Membre de Copyleft Attitude
- Activités rémunérées :
 - Gérant d'une société individuelle de conseil en informatique (2005 – ...)
 - Direction technique de projets métiers liés aux vins (prestataire de la société 24ème, interventions auprès du CIVA, AVA, InterLoire, InterRhône, CIVP, IVSO, IVBD, CNIV, BIVC)
 - Conseil en organisation de projets et équipes informatiques : EliteAuto, Aurouze, 24ème, EuroControl
 - Administration système, assistance à l'hébergement informatique, tierce maintenance applicative : ahjucaf/Droit.org, ENSTA, Aurouze
 - Animation de formations (prestaire de la société Pythagore) Intervention régulières auprès de la commission européenne, de ministères (Défense, Budget, ...), d'organismes semi publics (sécurité sociale), de Bull, ...
 - Clients (directs ou indirects) précédents : Sony CSL, Orange, Manutan, École Polytechnique, Actualys/Hubside, ...
 - Intervenant au Master 2 « Conduite de Projet Informatique » à l'Université Paris 8

Nos initiatives



Nous suivre



Flux RSS



Courriel



Partager le pouvoir qu'offre la technologie

The screenshot shows the GitHub profile for 'Regards Citoyens'. The profile includes a search bar, navigation links for Pull requests, Issues, Marketplace, and Explore, and a repository count of 77. A section titled 'Pinned repositories' lists several projects:

- nosdeputes.fr**: Repository of NosDéputés.fr: the french parliamentary monitoring website. Languages: PHP (55 stars, 9 forks).
- the-law-factory**: Track the french law-making process. Language: JavaScript (56 stars, 13 forks).
- the-law-factory-parser**: Data generator for the-law-factory. Language: Python (33 stars, 8 forks).
- nosfinanceslocales_scraper**: Scrape financial data of cities, EPCI, departments and regions. Language: Jupyter Notebook (17 stars, 7 forks).
- sunshine-data**: Data generator for sunshine project. Language: HTML (10 stars, 4 forks).
- banque**: Comptes publics de l'association. Language: JavaScript (4 stars).

At the bottom, there is a search bar for repositories, filters for Type and Language, and a section for 'registres-lobbying' with a language distribution chart showing Python, Shell, and HT.

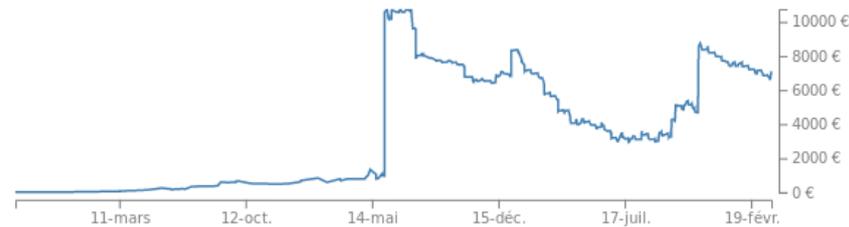


Logiciel Libre



Gestion des ressources financières

Comptes détaillés de l'association Regards Citoyens



Solde Paypal
267,69 €

Solde Crédit Mutuel
6 835,28 €

Année

Total revenus	765,60 €	Total dépenses	1 258,58 €
Dons	315,60 €	Serveurs	1 142,97 €
Autres	450,00 €	Autres	115,61 €

Date	Montant	Commentaire
2019-05-17	450.00 €	RITIMO INTERVENTIONS FORM FAC...
2019-05-12	4.58 €	Don récurrent de E.P. (€5,00)
2019-05-10	-4.83 €	FACTURE SGT19060310004309 DONT...
2019-05-10	-215.96 €	SEPA ONLINE SAS DEDIBOX 3340250
2019-04-30	9.41 €	Don récurrent de D.M. (€10,00)
2019-04-29	4.58 €	Don récurrent de M.D. (€5,00)
2019-04-24	1.68 €	Don récurrent de A.D. (€2,00)
2019-04-12	4.58 €	Don récurrent de E.P. (€5,00)
2019-04-10	-4.83 €	FACTURE SGT19060310003398 DONT...